



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 6 juillet 2021 à 9 h 45 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absentes, mesdames les conseillères Isabelle N. Miron et Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, André Turgeon et Yess Gacem, directeurs généraux adjoints, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Yvann Blayo, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Catherine Leclerc, François Léveillé, Catherine Lorient, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Vincent Paquette, Frédéric Vandal et Isabelle Veilleux.

CAUP20210706-P1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2022-2028 – VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Présentation par madame Chantal Marcotte.

On explique le cadre légal de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles (GMR) ainsi que les objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

On fait état du processus de révision du PGMR (études préparatoires, concertation, etc.).

On présente la Vision, orientations et les objectifs proposés pour le PGMR 2022-2028.

Les prochaines étapes sont expliquées.

RECOMMANDATIONS :

Que la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) recommande :

CP-ENV-2021-06

- L'adoption de la vision proposée PGMR 2022-2028 suivante : tous les citoyens, industries, commerces et institutions, ainsi que l'organisation municipale, contribuent à faire cheminer Gatineau vers une ville zéro déchet, en misant sur le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire gatinois.

CP-ENV-2021-07

- L'adoption des orientations proposées pour le prochain PGMR 2022-2028 :
 - 1) Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion des matières résiduelles, dont le respect de la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles;
 - 2) Responsabiliser tous les citoyens, plus spécifiquement les ICI, dans l'adoption des meilleures pratiques de tri, de récupération et de gestion de leurs matières résiduelles par le principe d'économie circulaire;
 - 3) Faciliter l'accessibilité à tous les citoyens, à la maison comme dans les ICI, à des programmes et services performants de gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois;

- 4) Continuer d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner tous les citoyens à repenser leur consommation, optimiser l'utilisation des produits et services et mieux gérer les matières résiduelles qu'ils produisent;
- 5) Faire de l'organisation municipale un exemple à suivre en gestion des matières résiduelles et doter la Ville de Gatineau d'un PGMR organisationnel.

CP-ENV-2021-08

- Les objectifs proposés pour le prochain PGMR 2022-2028 :
 - Secteur ICI :
 - Atteindre les objectifs du plan d'action de la PQGMR, et vise pour 2028, à récupérer :
 - 75 % des matières recyclables;
 - 60 % des matières compostables;
 - 70 % des résidus de CRD générés.
 - Secteurs résidentiel et organisationnel:
 - Dépasser les objectifs du plan d'action de la PQGMR, et vise pour 2028, à récupérer (détourner de l'enfouissement) :
 - 85 % des matières recyclables;
 - 85 % des matières compostables;
 - 85 % des résidus de CRD;
 - 75 % des textiles générés.
 - Maintenir les acquis de performance en terme d'élimination de déchets ultimes par personne.

CP-ENV-2021-09

- Que la Ville de Gatineau revoie ses cibles de réduction de déchets si nécessaire à la lumière des cibles du Plan Climat lorsque celui-ci sera adopté par le conseil municipal

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette explique plus particulièrement la recommandation CP-ENV-2021-09.

Madame la conseillère Audrey Bureau attire l'attention sur les cibles de la recommandation CP-ENV-2021-08, plus particulièrement la cible ICI de 60 %. Elle explique que la cible pour 2022-2028 sera atteinte d'ici 2024 en vertu des obligations gouvernementales. Elle n'est pas à l'aise avec cette cible puisqu'elle n'est pas ambitieuse. Elle serait plutôt en faveur d'une cible à 75 %. Quels seront les grands jalons en lien avec les écocentres dans le prochain PGMR puisqu'il n'y a rien à cet effet dans la présentation? Madame Marcotte et monsieur Turgeon indiquent que cela sera pris en compte dans les actions pour atteindre ces cibles et le développement des écocentres en fera partie.

Monsieur le conseiller Mike Duggan croit que l'objectif zéro déchet sera difficile à réaliser. Comment pourra-t-on arriver à zéro déchet de façon réaliste sans en brûler une partie? On répond que la définition d'une Ville zéro déchet ne veut pas nécessairement dire qu'il n'y a aucun déchet. On explique le tout.

Des discussions portent sur la diminution des boîtes de dons sur le territoire et des dépôts de déchets illégaux (dépôts sauvages).

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon croit que si on veut atteindre l'objectif de zéro déchet, l'écocentre doit être une priorité dans l'ouest de la ville. L'écocentre mobile a été un grand succès et il aimerait que cela revienne plus fréquemment. Madame Marquis-Bissonnette indique qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les moyens d'action pour atteindre les objectifs et les cibles du PGMR. Par contre, elle confirme que l'on continuera de se questionner sur l'écocentre dans l'ouest.

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne que le compostage est un élément important. Elle réfère aux aliments invendus dans les épiceries. Au lieu de se retrouver à la poubelle ou au compostage, ils pourraient être redistribués. Madame Marcotte répond qu'il s'agit d'un point qui fait partie des actions pour s'attaquer au gaspillage alimentaire. Les objectifs du PGMR sont aussi de récupération. On tentera de réduire les déchets à la source.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse parle des bacs de recyclage des commerces et du fait qu'il n'y a plus de maximum de bacs que ces derniers peuvent mettre en bordure de la route. Il faut s'assurer d'avertir la compagnie Derichebourg à cet effet. Cela inciterait à la récupération et au compostage.

Madame la conseillère Louise Boudrias revient sur les boîtes de dons et elle fait un petit historique. Elle souhaite que l'on continue à travailler avec les organismes. Des familles ont de la difficulté à respecter le maximum de déchets permis parce qu'ils ont des besoins spéciaux. **Elle souhaite avoir des données en lien avec les dépôts sauvages (leur nombre, les coûts pour nettoyer, etc.).** Il faut aussi faire le remplacement des bacs le plus rapidement possible. Est-ce qu'il y a une évaluation en cours? Pour ce qui est des boîtes de dons, on répond que les résultats ne sont pas ceux escomptés. Le besoin est là. La Ville travaille sur une analyse et possiblement un projet pilote. Il y a des enjeux légaux en ce qui a trait à la population ayant des besoins particuliers. **Pour les dépôts sauvages, nous devons revenir avec les indicateurs sur le terrain.** On explique que pour le remplacement des bacs, la cible au 311 est de 20 jours. Les équipes et les budgets sont pensés en fonction de cette cible. Pour le faire en moins de 20 jours, on devra analyser les coûts et présenter les montants qui seraient nécessaires pour changer ce délai. Madame Boudrias souhaite savoir si la situation est réglée pour les organismes en logement social. On lui répond que ce n'est pas réglé, mais que les équipes travaillent là-dessus.

Messieurs Mario St-Pierre et Denis Doucet se joignent à la rencontre.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne revient sur la proposition de madame Bureau d'accroître les cibles. Il est d'accord que l'on mette en place des objectifs ambitieux. Par contre, il faut éviter qu'ils soient trop ambitieux et éviter un certain cynisme au sein de la population. Il aimerait mieux que l'on se fie aux objectifs du gouvernement, les atteindre et par la suite, revoir le tout si nécessaire.

Madame la conseillère Audrey Bureau aimerait ajouter la phrase suivante à la fin de la recommandation CP-ENV-2021-09 : « et des nouvelles cibles gouvernementales qui seront annoncées en 2024-2025 ».

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande pourquoi madame Bureau n'a pas fait cette demande d'amendement en rencontre de la CDTHE. Cette dernière répond qu'elle était absente à la fin de la rencontre et que cette recommandation a été complétée à travers des échanges courriel (dans les derniers jours).

Monsieur Turgeon mentionne que le PGMR qui sera développé doit être soumis au gouvernement et qu'il sera valide pour la période 2022-2028. Normalement, le gouvernement ne changera pas les cibles, mais si c'est le cas, on pourra s'ajuster en conséquence.

Monsieur le maire indique que nous pourrions nous donner des cibles plus ambitieuses à l'interne.

Les élus sont en accord avec les recommandations et avec l'amendement proposé par madame Bureau à la recommandation CP-ENV-2021-09.

Le caucus préparatoire est suspendu à 11 h 10.

Reprise du caucus préparatoire à 11 h 20.

CAUP20210706-P2 ORIENTATIONS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN CLIMAT

Présentation par madame Chantal Marcotte.

On présente l'état d'avancement et les grandes orientations projetées pour le Plan climat sur la base des résultats de la consultation publique et des activités de mobilisation interne.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette parle du Plan climat et de son importance. Ce plan devra structurer l'action municipale dans les prochaines années et il nous permettra de nous outiller adéquatement pour le mettre en œuvre. Elle croit qu'on devra mobiliser les partenaires pour y arriver et engager les citoyens. Pour les prochaines étapes, on prendra connaissance de tout ce qui a été déposé à la Ville.

Monsieur le conseiller Mike Duggan parle des principales sources d'émanations de dioxyde de carbone et autre gaz néfastes pour l'environnement (véhicule, combustion pour le chauffage, etc.). Il y aura de nombreux défis à relever en lien avec ces sources de dioxyde de carbone. Le plus grand est celui du chauffage pour l'air et l'eau. Les fournaies au mazout sont modifiées, mais nous déployons toujours des systèmes de chauffage au gaz qui ne sont pas carboneutres. Il s'interroge sur notre stratégie en lien avec les réseaux de gaz naturels. À quel moment aurons-nous une approche plus agressive pour développer des réseaux hydro-électriques plutôt que des réseaux de gaz naturel? Monsieur le maire parle d'un partenariat avec Évolugen qui est une voie d'avenir intéressante.

Madame la conseillère Audrey Bureau a de grandes ambitions pour le Plan climat. Elle partage une rétroaction en lien avec les consultations publiques virtuelles. Beaucoup de citoyens ont exprimé des insatisfactions sur les méthodes utilisées pour cette consultation. Est-ce que le rapport de la consultation publique sera partagé de même que les rapports reçus des particuliers? Elle demande que l'on regarde ce qui se fait au Bureau de la transition écologique et de la résilience. Madame Marcotte répond aux questions et commentaires de madame Bureau.

Le caucus préparatoire est suspendu à 11 h 55.

Reprise du caucus préparatoire à 13 h 15.

Mesdames les conseillères Isabelle N. Miron et Nathalie Lemieux, M^e Séléna Beaumont-Demers ainsi que messieurs et mesdames Josée Bellemare, Jean Boileau, Jacynthe Matteau, Marc Phaneuf, Marie-Hélène Rivard et Mario St-Pierre se joignent à la rencontre.

CAUP20210706-P3 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – ÉCHÉANCIER ET DATES IMPORTANTES

Présentation par M^e Geneviève Leduc.

M^e Geneviève Leduc présente l'échéancier de l'élection municipale de novembre 2021 ainsi que certaines règles applicables aux élus et aux employés municipaux dans un contexte électoral.

Une période de questions et de commentaires a lieu

Madame la conseillère Myriam Nadeau demande des informations supplémentaires sur l'acquisition des biens à valeur marchande lors de la fin du mandat d'un élu. Est-ce que ces biens concernent les téléphones cellulaires et imprimantes? Madame la greffière indique que les chaises ergonomiques acquises durant la pandémie sont un exemple de biens qui pourraient être vendus à un conseiller à valeur marchande au terme de son mandat.

Madame Nadeau, en tant qu'élue sortante, demande s'il y a des restrictions quant aux fonctions qui peuvent être assumées suite au départ. Elle s'enquiert des modalités de versement des allocations de départ. Elle aimerait savoir à qui elle peut adresser ses questions quant à ces sujets. Monsieur Champagne propose qu'une rencontre soit faite en septembre afin de permettre de transmettre l'information spécifique aux élus sortants. Madame la greffière acquiesce à la proposition de monsieur Champagne.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier ajoute que le processus permettant de rembourser le prêt de 5000 \$, dans le cadre de l'avance du paiement des salaires des secrétaires à l'époque, devrait être éclairé. Monsieur Champagne mentionne que cette question est importante tant pour les candidats se représentant que ceux sortants.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande une clarification quant au possible déclenchement des élections fédérales. Madame la greffière indique que différentes options sont étudiées, entre autres concernant l'embauche des ressources et leur formation. Les deux élections pourraient se dérouler cet automne.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette demande une précision quant à la date limite pour les remboursements des frais des agents de recherche. La date du 24 juillet est la limite pour que les bulletins soient distribués. Des remboursements pour les frais de recherche pourraient être faits jusqu'à la fin du mandat, dans la mesure où il n'y a pas de travail fait dans le cadre des élections.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande de l'information sur les lieux de votation par secteur. Madame la greffière répond que le secteur de Masson-Angers sera en partie redirigé vers le secteur de Gatineau afin de desservir plus adéquatement la population. Monsieur le conseiller Marc Carrière aimerait qu'un guide pour les élus sortants soit préparé.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que des candidats sont peut-être à l'écoute du caucus préparatoire. Il souligne que le dépôt de candidature devra être fait par la signature d'un document de mise en candidature, durant la période de mise en candidature. Ce document devant être rempli malgré la demande d'autorisation d'un candidat au directeur général des élections pouvant être remplie avant la période de mise en candidature. Le bureau de la présidente des élections contactera les candidats concernés par cette situation.

De plus, il indique que les bulletins en fin d'année doivent être exempts de toute saveur électoraliste, et il suggère à ses collègues de consulter au besoin le service des finances.

Enfin, il s'interroge sur la présence des candidats dans les lieux de vote en contexte de pandémie. Madame la greffière précise que des directives seront émises à cet effet.

Une présentation sera faite afin de s'assurer que les informations pertinentes soient remises aux candidats sortants.

CAUP20210706-P4 CAUCUS PRÉPARATOIRE

3.2 Projet numéro 125282 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment résidentiel de 10 étages de 357 logements - 25, rue Seto - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique qu'il s'agit d'un bel endroit propice à la densité.

3.3 Projet numéro 125283 - Dérogations mineures - Construire un bâtiment résidentiel de 10 étages comprenant 357 logements - 25, rue Seto - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique qu'elle demandera le vote quant à cet item. Elle est favorable à l'ajout de logements, en particulier pour les personnes âgées. Toutefois, ce projet comporte des enjeux. Elle indique qu'un nouveau projet doit améliorer la qualité de vie du quartier existant. Pour se réaliser, ce projet doit s'installer sur une partie d'un terrain appartenant à la Ville, qui a été déboisé sans droit par le promoteur. Le conseil municipal ne peut faire preuve de laxisme par rapport aux citoyens, à l'environnement et à l'avenir. Les citoyens sont en désaccord avec ce projet.

Le conseiller Mike Duggan souligne que le promoteur avait demandé une dérogation pour diminuer les espaces réservés aux vélos lors de la présentation au Comité consultatif d'urbanisme, toutefois, depuis, le groupe s'est engagé à installer une centaine de stationnements pour vélos. Il souligne que nous devons avoir des logements sur le territoire et que la Ville ne les construit pas. Il faut travailler avec les promoteurs dans l'atteinte de cet objectif.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande de l'information sur les arbres abattus sur ce terrain afin de voir si le promoteur rendra le terrain conforme, et quels sont les impacts du rejet de cet item. Monsieur Mathieu Bélanger indique que lors du déboisement, le sous-contractant aurait fait une erreur en coupant des arbres sur le terrain de la Ville. Dans les documents décisionnels, on voit que l'entrée en vigueur du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est conditionnelle à la transaction sur le terrain appartenant à la Ville. Afin de compenser la situation, le promoteur souhaitait faire des engagements relativement à la plantation d'arbres. Cet engagement n'a pas d'impact sur la recommandation du service. Si le projet est rejeté, le promoteur devra retourner faire ses devoirs. Le refus au niveau du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doit être motivé.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande à monsieur Bélanger de valider l'engagement du promoteur relativement aux espaces à vélos, et monsieur Bélanger confirme le tout.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que les espaces naturels ont été fortement réduits à cet endroit, et que les dérogations mineures demandées enlèvent encore plus d'espace vert.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique être en accord avec la proposition puisque cet endroit est propice à la densité. Elle souligne les enjeux de circulation à l'angle du boulevard des Allumettières et du Chemin Vanier. Elle est inquiète de la convivialité pour les piétons et cyclistes. La ville a des devoirs à faire relativement aux conditions routières à cet emplacement.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin ajoute avoir reçu de la part du promoteur des précisions. Il ne demande plus la dérogation concernant les espaces vélos. Il veut également planter 100 arbres pour compenser l'erreur commise par le sous-contractant, à un endroit déterminé par la Ville de Gatineau, afin de réduire les îlots de chaleur, et privilégier les arbres fruitiers à la disposition des citoyens. Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables, et il rappelle que le tout est conditionnel à la vente du terrain qui sera soumis ultérieurement au conseil.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite que cette information soit modifiée au dossier pour les espaces vélos et la plantation d'arbres. Monsieur Blondin propose de faire suivre le courriel du promoteur à madame la greffière afin que tout soit reflété dans la recommandation.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier propose qu'un amendement soit fait afin de refléter les demandes et engagements du promoteur.

Madame la conseillère Louise Boudrias est d'accord avec madame Bureau, il y a une problématique quant au chemin Vanier, mais il s'agit d'un enjeu Ville, et non promoteur.

Madame la conseillère Myriam Nadeau trouve la situation choquante. Le promoteur a déboisé illégalement un terrain qui ne lui appartient pas. Les conseillers doivent défendre le bien collectif. Le promoteur doit faire ses devoirs. Il a fait un toit vert dans un autre projet et il devrait bonifier sa proposition.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande à monsieur Bélanger quelles étaient les intentions de la Ville avant le déboisement, et s'interroge quant aux intentions de la Ville en regard de la prescription. Monsieur Bélanger indique qu'en 2017-2018 des études portant sur la valeur écologique de l'immeuble avaient été réalisées, et que la bande concernée était de peu de valeur et contient des espèces envahissantes. Au niveau de la coupe d'arbres, lorsque le dossier est arrivé au comité consultatif d'urbanisme, et compte tenu de la sensibilité relativement aux espaces verts, des vérifications ont été faites afin de voir quels étaient les recours juridiques à ce sujet. Monsieur Bélanger indique ne pas pouvoir commenter publiquement le dossier davantage à ce sujet.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne rappelle à ses collègues de parler au président du caucus et non directement aux collègues.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin souligne être président du comité consultatif d'urbanisme et avoir obtenu des informations à ce titre. Il note un problème avec ce secteur puisque la conseillère a toujours été contre tous les projets qui ont été déposés.

Madame la conseillère Audrey Bureau fait un point d'ordre et indique que les interventions doivent être respectueuses.

Monsieur le conseiller Mike Duggan retire ses paroles précédentes.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin propose un amendement afin de retirer les mentions quant aux espaces de stationnement vélos et ajouter l'engagement du promoteur à la plantation de 100 arbres sur le territoire de la ville de Gatineau, à l'endroit déterminé. Il est appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que l'engagement de planter des arbres doit être fait au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à l'item 9.3, et non à une résolution de dérogations mineures, seule la modification relative aux espaces de stationnement sera apportée à cet item.

Le vote n'est pas demandé quant à l'amendement.

3.4 Projet numéro 125286 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment résidentiel de 15 étages comprenant 239 logements - 37-39, rue Marston, 310-312-314-316-318, rue de Notre-Dame-de-l'Île, 225-227-231-233, rue Laurier (Projet Éléonore) - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que le promoteur intègre les deux bâtiments patrimoniaux afin d'en faire des espaces publics pour les citoyens. Il mentionne être très enthousiaste quant à ce projet.

3.10 Projet numéro 125315 - Dérogation mineure - Régulariser l'aménagement d'un espace de stationnement - 15, rue du Sommet - District électoral de L'Orée-du-Parc - Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Isabelle N. Miron demande l'appui de ses collègues quant à cet item. Elle indique qu'il s'agit d'une erreur d'environ 43 centimètres. Elle demande le vote pour la dérogation permettant la régularisation de cet accroc.

Monsieur Cédric Tessier mentionne que l'erreur du promoteur n'était peut-être pas de bonne foi, mais il n'y a ni enjeu ni problème pour les citoyens, et donc cette dérogation est raisonnable.

4.4 Projet numéro 124413 - Projet de Règlement numéro 532-4-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments de 8 à 10 étages dans la zone Ha-08-098 - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Monsieur Cédric Tessier mentionne que le changement de zonage demandé respecte les hauteurs prévues au Programme particulier d'urbanisme (PPU). Il appuie cette demande.

4.10 Projet numéro 125267 - PPCMOI - Construire un bâtiment résidentiel de 15 logements – 109-111, rue Saint-Étienne - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier souligne qu'il s'agit d'un projet discuté depuis de nombreuses années et que le projet est possible grâce à un don de terrain.

Madame la conseillère Audrey Bureau s'interroge quant à l'usage du stationnement actuellement. Monsieur Tessier indique qu'il était impossible de faire un terrain stationnement souterrain dans ce projet.

4.11 Projet numéro 125270 - PPCMOI - Construire une habitation unifamiliale isolée - 1234, chemin Antoine-Boucher - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Madame la conseillère Audrey Bureau souligne avoir un potentiel conflit d'intérêts.

4.12 Projet numéro 125275 - PPCMOI - Autoriser la construction d'un bâtiment mixte de 11 étages et d'une hauteur de 35 m comportant 146 logements - 30, rue Jos-Montferrand - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier (recommandation défavorable du CCU)

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne s'être opposé à la demande de PPCMOI lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme, à cause de la hauteur et parce qu'il craignait qu'un mur soit installé à cet endroit. Il a reçu des cartes et des modélisations supplémentaires. Puisque cet item est susceptible d'une procédure d'enregistrement par les citoyens concernés, il appuiera cette résolution.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin souligne qu'il s'agit d'une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, et les pièces jointes semblent indiquer que la position est favorable. Monsieur Bélanger précise qu'il y a une erreur dans l'extrait du comité consultatif d'urbanisme, et que la recommandation était effectivement défavorable.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne que la résolution prévoit l'autorisation de la construction et mentionne que le comité consultatif d'urbanisme est défavorable.

4.13 Projet numéro 125277 - PPCMOI - Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée de neuf étages - 60, rue Jumonville - District électoral de L'Orée-du-Parc - Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Audrey Bureau s'interroge sur l'intégration de cet immeuble dans le quartier.

Madame Miron croit qu'il s'agit d'une reconstruction suite à la tornade. Le quartier avait, suite à l'incident, un déficit de 500 logements. La hauteur passe de 6 à 9 étages. Monsieur Bélanger ne peut confirmer le tout actuellement.

4.19 Projet numéro 125438 - Avis de motion - Règlement numéro 513-11-2021 citant en immeuble patrimonial la maison Benedict, sise au 34, rue Fréchette

Madame la conseillère Louise Boudrias demande si les propriétaires seront avisés avant l'adoption, et Monsieur Bélanger répond que oui, les propriétaires recevront un avis signifié suite au dépôt de l'avis de motion.

5.2 Projet numéro 125514 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 765-4-2021 modifiant le Règlement numéro 765-2014 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'Île de Hull dans le but de prolonger le programme

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier a envoyé un amendement aux collègues, étant le suivant :

« Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 765-4-2021 modifiant le Règlement numéro 765-2014 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'Île de Hull dans le but de prolonger le programme.

À la recommandation CP-SUDD-2021-003 ajouter le paragraphe suivant :

Avant la fin de la période de reconduction de 18 mois dudit programme, élaborer et présenter, pour approbation du conseil municipal, une stratégie afin d'assurer une meilleure offre de services commerciaux et sociaux de proximité visant l'amélioration des conditions de vie de la population de l'Île de Hull et accompagnée d'un plan de modification des règlements municipaux qui seraient nécessaires à la réalisation de ladite stratégie. »

Il désire que ces changements soient apportés au règlement lors de l'adoption en août.

9.3 Projet numéro 125281 - PIIA - Construire un bâtiment résidentiel de dix étages comprenant 357 logements - 25, rue Seto - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

Suite aux commentaires portant sur l'item 3.3, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin propose d'amender cet item afin d'ajouter l'engagement du promoteur à planter 100 arbres à un endroit déterminé par la Ville de Gatineau, incluant des arbres fruitiers, conformément aux exigences municipales.

Le vote n'est pas demandé.

9.10 Projet numéro 125305 - PIIA - Construire la phase 2 du projet Domaine des Frênes - 70 à 110, rue Nancy-Elliott - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que ce projet est le fruit de plusieurs discussions. Aucune dérogation n'est requise. Il souligne la flexibilité du promoteur dans ce dossier. Il a demandé que le nom soit changé en raison de l'agrile du frêne.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique être en désaccord avec cet item.

9.13 Projet numéro 125570 --> CES - Utilisation des soldes disponibles des enveloppes antérieures réservées pour le programme de rénovation Québec (PRQ) afin de les réinvestir dans le programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur une partie du territoire de l'Île de Hull (PAFAP) et le programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau (PRRG)

Madame la conseillère Audrey Bureau demande des précisions aux services. Il y avait autrefois cinq ans d'attente, en raison du partenaire provincial. Est-il possible de prendre 100 % de la subvention ville afin de diminuer les temps d'attente?

Monsieur Bélanger indique que le programme de rénovation Québec (PRQ) est subventionné à parts égales par la Ville et par le gouvernement. Par le passé, le gouvernement a coupé le programme, et la Ville a alors créé son propre programme. Par la suite, Québec a remis en place le programme de rénovation Québec (PRQ), à subvention égale.

Dans le PTI, la Ville met annuellement 2,2 millions de dollars. Pour les années 2018 à 2020, la contribution de Québec a été moindre. Cette année, en 2021, la province a mis le même montant que la Ville, soit 1,2 million de dollars. Il mentionne que pour la liste d'attente dans le programme de rénovation Québec (PRQ), les délais sont courts, les demandes doivent être entrées au 28 février alors que le programme débute à l'automne. En 2020, pour faire une demande au programme de rénovation Québec (PRQ), les citoyens devaient remettre des soumissions d'entrepreneurs avec leurs demandes, ce qui a été difficile en raison de la pandémie. Ce n'est pas un problème opérationnel, mais un problème au niveau des exigences.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique comprendre les explications de monsieur Bélanger. Il veut que le programme PAFAP soit financé, mais il n'est pas certain que la proposition avancée soit la bonne et puisqu'elle pourrait créer un déséquilibre entre les quartiers. Il préférerait une autre enveloppe budgétaire pour le PAFAP.

Mathieu Bélanger précise que le programme ville serait comblé par les soldes du programme de rénovation Québec (PRQ) de 2018 et 2020, et les surplus s'expliquent parce que la SHQ n'a pas égalé les contributions de la Ville. Le conseil a alors souhaité que la Ville ne se substitue pas à la province dans les rénovations résidentielles en mettant plus de 50 %.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette partage les préoccupations de madame Bureau et monsieur Tessier. Il faudrait y mettre une réflexion afin de voir si on veut y faire plus d'investissements ou non. Ces questions n'ont pas été avancées à la commission d'habitation. Elle suggère de retirer l'item et qu'il soit ramené en août.

Monsieur le maire souligne que cet investissement n'est pas une dépense superflue ni dans un programme ni dans l'autre, et que la Ville a des surplus.

Monsieur le conseiller Gille Chagnon demande s'il s'agit d'une dépense récurrente et monsieur Tessier indique que le PAFAP n'est pas récurrent.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne suggère le retrait de l'item, et les membres du conseil sont d'accord.

15.1 Projet numéro 125166 --> CES - Modifications proposées aux programmes de soutien événementiel et aux fonds d'animation et de revitalisation 2022

Monsieur le conseiller Mike Duggan présente, à titre de président de la Table de concertation, cette modification qui a un impact sur la livraison de différents événements. Monsieur Bélanger et le SUDD ont participé à la modification du guide. Chaque changement proposé a fait l'objet de beaucoup de rigueur.

Un amendement est proposé par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, comme suit :

« Que ce comité recommande au conseil :

- d'adopter les modifications pour le soutien 2022 aux programmes suivants :
 - Fonds de soutien à l'animation du centre-ville;
 - Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
 - Programme de soutien aux grands événements;
 - Programme de soutien aux événements sportifs (moins de 50 000 \$);
- de mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer la mise à jour des guides des programmes visés par la démarche en vue des demandes de soutien 2022;
- de mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable afin de revoir les modalités des Fonds de soutien (2) afin de mieux répondre aux besoins du milieu, notamment en ce qui concerne (et de manière non-exhaustive) les dates de dépôts des demandes annuelles, la contribution demandée du milieu, la reddition de compte. Les modifications au programme devront être présentées au conseil municipal à l'automne 2021. »

Madame la conseillère Myriam Nadeau appuie les modifications proposées.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que ces nouvelles idées ont été reçues hier, et que le but était la standardisation pour l'ensemble de la Ville. La date limite va avoir un impact sur la cohérence administrative. Il ne recommande pas cet amendement et ne l'appuie pas.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne précise que l'amendement est simplement de mandater les services de faire ces études, et non ajouter des dates ou autres dispositions.

Madame la conseillère Audrey Bureau propose le sous-amendement suivant :

« Que ce comité recommande au conseil :

- D'adopter les modifications pour le soutien 2022 aux programmes suivants :
 - Fonds de soutien à l'animation du centre-ville;
 - Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
 - Programme de soutien aux grands événements;
 - Programme de soutien aux événements sportifs (moins de 50 000 \$);
- De mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer la mise à jour des guides des programmes visés par la démarche en vue des demandes de soutien 2022.
- De mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable afin de revoir les modalités des Fonds de soutien (2) afin de mieux répondre aux besoins du milieu, notamment en ce qui concerne (et de manière non-exhaustive) *les dates de*

dépôts des demandes annuelles, la contribution demandée du milieu, la reddition de compte, la réduction des délais dans la signature des protocoles d'entente et l'abolition du nombre maximal de demandes pouvant être soumises par les organismes aussi longtemps que les fonds seront excédentaires. Les modifications au programme devront être présentées au conseil municipal à l'automne 2021. »

Madame Bureau propose cet amendement, puisqu'énumérer spécifiquement les items permet de clarifier le mandat, et surtout d'établir quels sont les irritants. Ce sont des irritants de longue date pour les organismes et elle souhaite que le mandat donné aux services soit sans ambiguïté. Monsieur Champagne suggère que ces éléments soient mentionnés au procès-verbal afin de ne pas limiter le mandat des services, puisqu'il s'agit d'une énumération non limitative.

Madame Bureau appuie l'amendement de madame Marquis-Bissonnette.

Madame la conseillère Louise Boudrias demande que ce soit présenté à la Table de concertation et à la Commission des arts et de la culture avant une présentation au conseil. Cette modification est ajoutée à l'amendement de madame Marquis-Bissonnette.

Le vote n'est pas demandé.

15.4 Projet numéro 125475 --> CES - Festival country du grand Gatineau 2021 - Signature du protocole

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire s'assurer que puisque le festival est reporté en 2022, les ententes seront également retardées. Ces informations proviennent du site internet du festival.

26.2 Projet numéro 125450 --> CES - Amendement au protocole d'entente Projet d'animation d'envergure au centre-ville en 2021 entre la Ville de Gatineau et Vision centre-ville en vue d'autoriser une contribution financière additionnelle du fonds des communautés - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette fait part d'un potentiel conflit d'intérêts.

26.7 Projet numéro 125561 - Dépôt du plan directeur d'aménagement des terrains vacants des districts de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne sa dissidence. La méthodologie était de ne jamais reconstruire sur ces propriétés et il s'oppose puisqu'il faut rétablir les immeubles. Les prochaines étapes doivent être déterminées conjointement avec le gouvernement du Québec.

Madame la conseillère Myriam Nadeau se réjouit de voir ce dossier cheminer au conseil.

28.5 Correspondance numéro 125636 - Avis de proposition est déposé par madame la conseillère Louise Boudrias qu'à la séance du 24 août 2021 sera déposé un projet de résolution au sujet des rues conviviales

Madame la conseillère Louise Boudrias remercie madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette de son appui dans ce dossier. Elle aimerait que les membres du conseil permettent que ce soit une résolution au lieu d'un avis de proposition. Le vote n'est pas demandé, et il y a appui unanime du conseil.

28.6 Projet numéro 125596 --> CES - Quittance et transaction

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier mentionne que considérant son implication dans ce dossier, il votera contre. Monsieur le maire a manqué à ses obligations d'encadrer la directrice générale. Différents outils ont été développés et les suivis et interventions n'ont pas été faits. Il salue le travail des ressources humaines qui ont mis en place des outils pour accompagner le maire dans l'évaluation du travail de la directrice générale.

Les conseillers Jean-François LeBlanc et Marc Carrière font part de leur dissidence.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux mentionne avoir été absente durant les derniers mois, et qu'elle est d'accord avec les propos de monsieur Carpentier et elle inscrit sa dissidence.

29.1 Projet numéro 124936 - Projet d'acquisition de la ferme Moore, propriété de la CCN - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin au conseil municipal du 11 mai 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des avis et appréciations du comité exécutif pour les items 29.1 et 29.2, qui sont inclus aux résolutions remises aux conseillers. Les modifications ont été faites avec l'accord des élus concernés.

29.2 Projet numéro 124938 - Démarches pour l'établissement d'un marché public permanent - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Audrey Bureau au conseil municipal du 11 mai 2021

29.3 Correspondance numéro 125556 - Avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Martin Lajeunesse à la séance du conseil municipal du 6 juillet 2021 qu'à la séance du conseil municipal du 24 août 2021 sera déposé un projet de résolution afin que la Ville de Gatineau analyse la possibilité d'alléger la réglementation concernant les foyers extérieurs au bois.

31.8 Correspondance numéro 125590 – Pétition des résidents du district du Lac-Beauchamp contre l'établissement d'une maison pour itinérants

Madame la conseillère Renée Amyot prend la parole afin de s'exprimer sur la pétition qui a été soumise par les citoyens. Cette pétition concerne l'hébergement de transition sur la rue Notre-Dame. Les personnes en situation d'itinérance déménagent vers le Motel Montcalm. Il s'agit d'un phénomène complexe qui peut soulever des inquiétudes. Le 15 juillet, il y aura une rencontre citoyenne organisée par l'ensemble des partenaires et les citoyens pourront poser les questions et faire part de leurs préoccupations. Sur la rue Notre-Dame, il y aura un petit milieu de transition avec un nombre limité de personnes. Elle invite les citoyens à participer à la rencontre la semaine prochaine.

Monsieur LeBlanc indique avoir été contacté par des citoyens, et que la rencontre aura lieu à 19 h à l'endroit concerné.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie madame Amyot de son implication avec les citoyens vulnérables.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 37.

M^e Geneviève Leduc
Greffière
Service du greffe

M^e Séléna Beaumont-Demers
Assistante-greffière
Service du greffe